



InFO FO n°13
COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
NOUVELLE AQUITAINE

CSE Ordinaire du 17 Novembre 2020

La délégation Force Ouvrière était composée de Eve GAINIE (Titulaire collège 2), Laurence STIEN (Titulaire collège 3), François GONTHIER (Suppléant collège 3), Françoise BOICHUT (Représentante syndicale).

La réunion du CSEE du 17 novembre 2020 s'est déroulée en visio conférence. Elle était présidée par Stéphane CERVEAU (DR) et Denis GOCEL, DRH.

La réunion démarre par une minute de silence en hommage à notre collègue de Bayonne décédée Vendredi.

Les informations importantes :

- Un résultat économique 2020 très préoccupant (Q4).
- Mise en application de l'interdiction de fumer dans les centres accueillant des Promo 16-18 de façon immédiate et à partir de janvier 21 pour tous les centres AFPA (Q2) ;
- Démarrage de la promo 16-18 à Bayonne cette semaine. (Q2).
- Obtention de 43 lots en Appel d'Offres (Q2) –
- Deux tiers des salariés télétravaillent actuellement (Q8).

Q1 – Approbation des PV des CSEE du 22 sept et 20 octobre 2020.

Le PV du CSEE du 22 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité. Le PV du CSE d'octobre n'est pas finalisé et est reporté en décembre.

Q2- Informations du président.

Mise en place de la promo 16-18 : Le dispositif 16-18 démarre à Bayonne le lundi 23 Novembre avec 6 jeunes. A Bordeaux, le nombre de prescription étant insuffisant, le démarrage est reporté (Voir, sur ce sujet, question 9 de ce compte-rendu).

Appels d'offres, Obtention de 43 lots : Seul ou avec des partenaires, l'AFPA interviendra sur de nombreux domaines avec quelques nouveautés comme « Agent de prévention et de sécurité (19) ». N'hésitez pas à vous rapprocher des élus FO pour plus de détails.

Interdiction de fumer dans les centres : Conjointement avec la mise en place du dispositif « Promo 16-18 », la direction générale a décidé de mettre en application l'interdiction de fumer dans l'enceinte des centres AFPA. Cette décision prend effet immédiatement dans les centres accueillant les Promo 16-18 (Bayonne, Bordeaux, Limoges, Rochefort) et en janvier 2021 pour tous. Un travail d'organisation va être mené dans chaque centre avec les RP.

Cette mesure relevant d'obligations légales va toutefois soulever des problématiques d'organisations et de sécurité : Concernant l'organisation, cette mesure suppose que les personnels et les bénéficiaires devront sortir de l'enceinte des sites pour fumer. Comment gérer les flux et le temps mis pour se rendre à la sortie du centre ? Concernant les problématiques de sécurité, tous les sites AFPA n'ont pas de zones suffisamment importantes devant les sites pour permettre aux personnes de fumer sans s'exposer à des dangers autoroutiers.

Q3- Vote pour les attributions des postes de Représentants de proximité vacants (Bayonne, Pau et Mont-de-Marsan). Suite au vote, Jean-Yves JOUVE est élu avec 8 voix sur 14.

Q4- Résultats économiques au 3^{ème} trimestre 2020 (Produit par financeurs et charges).

Les résultats économiques sont, sans surprise, très inquiétants en cette fin d'année. **L'EBE qui, fin 2019 était de +2,4 millions d'euros, devrait être de -6 millions d'euros en valeur corrigée pour 2020.**

Cela repose sur une baisse d'activité liée au Covid au printemps, à une reprise qui s'est fait attendre jusqu'en octobre (incertitudes liées au Covid) et à un décalage de la mise en place de l'HSP. Actuellement, 3700 stagiaires sont comptabilisés dans les sites de Nouvelle Aquitaine et le directeur régional annonce qu'il faudrait 200 stagiaires supplémentaires pour rééquilibrer les chiffres.

Le Président annonce, qu'à ce jour, il y a un retard de valorisation de 2 millions d'euros. Il estime une production prévisible supplémentaire de 18 millions d'euros d'ici fin décembre.

La baisse de la production n'est que faiblement rééquilibrée par la baisse de la masse salariale (-5millions) et des charges de fonctionnement (MOPO, chauffage coupé lors du confinement).

Les résultats de Nouvelle Aquitaine sont largement inférieurs à ce qui était prévu. Même si nous ne sommes pas légitimes en dehors de notre périmètre, nous nous inquiétons toutefois sur les résultats Nationaux de l'AFPA. Notre raisonnement est le suivant : Si les résultats Nouvelle Aquitaine sont inférieurs de 13 millions d'euros par rapport à nos objectifs annuels, alors même que sur les années précédentes, la région a assuré sa production de façon régulière, quand est-il des autres régions, qui pour certaines sont en difficultés sur les années précédentes ? Qu'elle va être le déficit cumulé de l'ensemble des régions ? Sans nul doute que le déficit national va être important. Quelles seront les conséquences sur nos emplois ?

Qu'est-il prévu pour pallier aux difficultés financières inévitables ?

Cette situation amène à rappeler une des revendications socle de FO : **« Sauver l'AFPA est un devoir de l'Etat ! »** Comment, en effet, laisser un organisme comme le nôtre dans de telles difficultés financières, à l'heure où nous mettons en place l'Habilitation de Service Public et où les besoins en formation n'ont jamais été aussi importants ?

Q5- Information sur le bilan social.

Le bilan social a été présenté au CSEC (au niveau national) mais le rendu d'avis n'a pas encore eu lieu. La direction demande un report de cette question au mois prochain. Les données chiffrées remontées au national sont connues bien qu'incomplètes, mais le travail de mise en page n'est pas terminé.

La délégation FO regrette, de façon récurrente, les délais qui ne font que s'allonger sur la présentation du bilan social. Quel intérêt de traiter en décembre 2020 des données sociales qui portent sur des chiffres 2019 ? Quel intérêt de traiter ces données déjà obsolètes dans un contexte post PSE et d'évolution constante ?

De plus, la délégation ne comprend pas ce retard de présentation alors même que le bilan social présenté au national est forcément l'agrégation des chiffres régions !

Q6- Covid : Etat des lieux des cas pour la région.

Données chiffrées à ce jour pour la région :

	Cas suspectés	Cas avérés	Total
Salariés	25	7	32 (439 au national)
Bénéficiaires	59	36	95 (728 au national)

Les consignes de sécurité et gestes barrière sont régulièrement rappelés sur les sites.

Q7- Mandatement de la CSSCTE sur l'organisation de recueil de bonnes pratiques et l'élaboration d'une grille d'observation en matière de prévention.

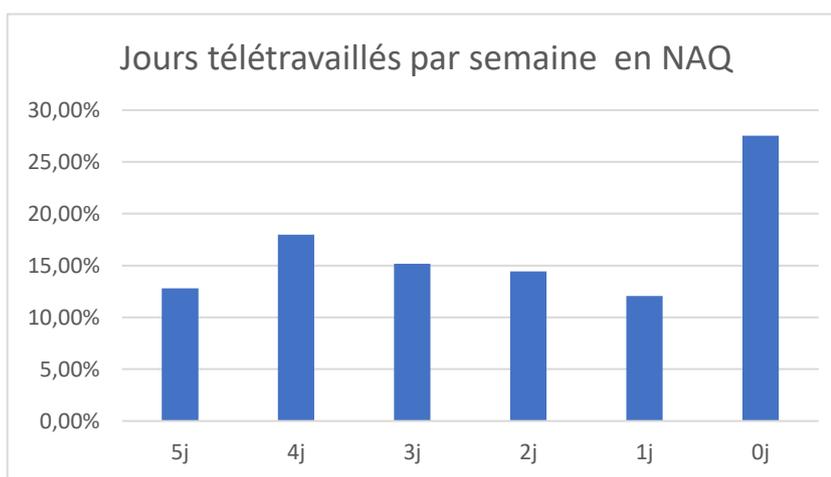
Il est proposé de constituer des binômes « directeur de centre + élus relais terrain de la CSSCTE » qui pourraient se déplacer dans d'autres centres pour observer les bonnes pratiques de lutte anti-Covid.

La grille d'observation doit relever les points à observer dans une analyse de bonnes pratiques (attente au self, banque d'accueil etc)

Cette question fait suite à une réunion informelle ayant eu lieu entre la direction et 2 représentants par OS le 5 Novembre. Force ouvrière n'a pas assisté à cette réunion, considérant qu'il y avait des instances adéquates et qu'il fallait s'y référer. La nébuleuse des échanges sur cette question nous a conforté dans la nécessité de ne pas multiplier des réunions « hors cadre » puisqu'au final les points abordés le 5/11 reviennent devant l'instance ad-hoc !

La délégation FO a voté pour le mandatement de la CSSCTE et s'est abstenu sur la construction de la grille d'évaluation.

Q8- Impact du confinement sur l'activité et les organisations : impact sur les RPS, actualisation des DU, contrats non renouvelés, certification, programmation, organisation des groupes et nouvelles activités, capacité d'accueil etc...



En Nouvelle Aquitaine, 27,5% des salariés ne télétravaillent pas ; 18% télétravaillent 4 jours par semaine.

Les salariés ont des attitudes assez différentes quant au télétravail : certains ont très mal vécu cette organisation lors du premier confinement et ne souhaitent pas recommencer ; pour d'autres, cela correspond vraiment à une demande.

Les directions de centres ont eu les consignes de « faire au mieux » en répondant aux attentes des salariés et aux contraintes professionnelles et personnelles de chacun.

Sur ce deuxième confinement, les programmations ont été tenues ainsi que les certifications. Les formations reportées actuellement le sont pour insuffisance d'effectif.

Q9- Promo 16-18 : Recrutements des salariés sur ce dispositif.

Il est prévu de recruter en région : 1 coordonnateur régional (en cours), 8 responsables de Promo (3 ont été recrutés), 28 conseillers en insertion (9 ont été recrutés) 10 moniteurs éducateurs (3 ont été recrutés). Les recrutements sont faits, ou en cours, pour les 4 sites devant accueillir le dispositif avant la fin de l'année : Bayonne, Limoges, Bordeaux et Rochefort. L'interdiction de fumer se mettra en place dans ces centres à l'ouverture des formations. L'ensemble des personnes sera recruté en CDD de 6 mois renouvelables deux fois. Si des candidatures internes sont retenues cela générera des lettres de missions.

Les hébergements, en l'absence d'agrément, vont être organisés en partenariat avec des lycées ; cela résout le problème de la surveillance pendant la nuit.

La délégation Force Ouvrière remarque que sur les 15 personnes recrutées aucun recrutement n'a été fait à l'interne. La délégation note également que, là où étaient positionnés des formateurs du préqualifiant, ce sont désormais des conseillers en insertion qui sont recherchés.

Q10- Vote sur les modifications du règlement intérieur du CSEE. Portant sur l'élaboration de l'ordre du jour et le mandatement de la secrétaire administrative pour accéder au compte bancaire (signature).

La déclaration faite par notre délégation (dernier CSEE) portait sur l'élaboration de l'ordre du jour et la problématique des questions FO non prises en compte. Le secrétaire propose donc de « rechercher un consensus » chaque fois que cela est possible, et de passer au vote « en respectant la représentativité de chaque organisations syndicale » si besoin.

Il fait également part de son souhait que la secrétaire administrative puisse avoir la signature auprès de la banque.

Pour la délégation Force Ouvrière, les propositions de modification du règlement Intérieur ne changeront rien : L'ordre du jour est élaboré entre le secrétaire du CSE et le Président (Le directeur Régional ou le DRH). Il est évident que cela repose sur un accord au niveau du bureau ; l'écrire ne change rien. Par ailleurs, qui peut juger du bien fondé d'une question portée par une organisation syndicale quelle qu'elle soit, même minoritaire ?

Ce point peut vous paraître « secondaire » en ces temps troublés de Covid et de situation économique difficile, mais il est lourd en conséquence : il en va de la liberté d'expression et de la possibilité de porter la parole des salariés, c'est-à-dire **votre parole**.

Le secrétaire du CSE argumente en disant que toutes les questions peuvent être posées en « questions diverses » (après avoir dit qu'il pouvait aussi supprimer le point « questions diverses » dans les ordres du jour si bon lui semblait) nous rappelons qu'une question, non portée à l'ordre du jour, n'est pas préparée par la direction (tableaux chiffrés entre autres) et la réponse différée.

Nous avons également assisté à une montée au créneau du DRH en faveur du secrétaire du CSE, qui, selon nous, est sorti de son cadre de réserve puisque la question portait sur un différent entre les organisations syndicales.

Mais rassurez-vous : quoiqu'il arrive, la délégation Force Ouvrière portera ses questions auprès de la direction !

Concernant le point sur l'accès de la secrétaire administrative aux comptes bancaires du CSE, notre organisation considère qu'il y a déjà 4 personnes ayant la signature sur les comptes. Que ces 4 personnes peuvent faire les manipulations bancaires et qu'il n'est pas prudent de démultiplier les signatures.

FO a voté « contre » ces 2 propositions.

Q11- Quelle organisation est retenue pour le départ des congés de Noël ?

Le Président nous informe que l'ensemble des activités s'arrêtera au plus tard à 15h le jeudi 24 décembre. La reprise se fera le lundi 4 janvier 2021 aux horaires habituels.

Q12 – Devenir du centre du Futuroscope : quelle est la position de la DR quant au devenir de ce site ?

Des réponses ont déjà été données lors du dernier CSEE ; Le DRH rappelle que le site du Futuroscope est géré par Châtelleraut, et que « *A ce jour, il n'est pas prévu de fermer le Futuroscope car nous avons suffisamment de personnels et de formations pour le maintenir ouvert. Néanmoins, pour rappel, chaque fois que des salariés quittent le Futuroscope dans le cadre de la retraite, ou d'une inaptitude médicale, le remplacement de ces postes se fait sur Bordeaux car ceux-ci sont rattachés à la Direction Régionale.* »

Cette question arrive en fin d'ordre du jour ce qui n'enlève rien à son intérêt et son importance ; Nous tenions à ce qu'elle soit posée de façon explicite.

Pour rappel, sur le site du Futuroscope, il reste très peu de personnes ; le « Futuroscope » n'apparaît plus dans la plupart des tableaux et, comme le dit la direction, les départs sont remplacés mais à Bordeaux.

FO est donc très vigilant sur le devenir de ce site qui, rappelons-le, devait déjà fermer il y a quelques années. Le Futuroscope n'était pas ciblé par une fermeture dans le cadre du PSE, nous craignons que la stratégie de fermeture repose sur une diminution graduelle de l'activité et des effectifs présents amenant, en douceur à sa disparition sans que cela ait été affiché officiellement.

Q13- Questions diverses.

Questions Force Ouvrière :

Le versement des ICCP 2018 et 2019 a-t-il été effectué ? (Rappel : l'ICCP est l'indemnité compensatrice de congés payés) Le DRH annonce que cette indemnité sera versée avec le salaire de décembre, voir janvier. Le DRH se renseigne quant au paiement des ICCP 2018.

Quelle est actuellement l'organisation de la direction du Centre Unique Girondin ? Qui fait quoi ? Le Président informe qu'il prend la direction du centre unique Girondin et travaille avec Christine CHARTIER qui coordonnera les trois sites. Une feuille de route pour l'année à venir va être rédigée.

Retrouvez tous nos comptes-rendus sur le nouveau site Web FO AFPA

foafpa.force-ouvrière.org

Vos élus **Force Ouvrière** au CSEE

Elus FO Titulaires au CSEE



Eve GAINIE
Poitiers (86)



Laurence STIEN
Limoges (87)



Séverine DE SOUSA
Egletons (19)



François CONTHIER
Périgueux (24)

Les DSR **Force Ouvrière** en Nouvelle Aquitaine



Françoise BOICHUT
Egletons (19)



Alain BOULESTEIX
Bordeaux (33)



Laurence STIEN
Limoges (87)



Anne VILLIEU
Bordeaux (33)



BULLETIN D'ADHESION 2020

Adressez votre demande d'adhésion à foafpanouvelleaquitaine@afpa.fr

Nom – Prénom :
Centre de rattachement :
Emploi :
Téléphone :
Adresse postale personnelle :
Mail personnel :



Joindre le bulletin de paie de janvier de l'année en cours.

Nous vous recontacterons avec un estimatif du montant de votre cotisation syndicale.

Et n'oubliez pas : Vous récupérez, en crédit d'impôts, 66% du montant versé.

Plus **FOrts ensemble pour Résister, Revendiquer et Reconquérir !**